
Programme de Formation

SST initial Sauveteur Secouriste du Travail

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Tout salarié souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail dans le cadre de son activité professionnelle. Sont notamment concernés :

- salariés de tout secteur d'activité
- personnels encadrants
- apprentis et stagiaires en formation professionnelle
- personnels des structures sportives



Objectifs pédagogiques

- Intervenir face à une situation d'accident du travail,
- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.



Description

Principaux éléments de contenu

- **Domaine 1 :** Intervenir face à une situation d'accident du travail
 - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours
 - Protéger de façon adaptée
 - Examiner la victime
 - Faire alerter ou alerter
 - Secourir la victime (saignement, étouffement, malaise, brûlure, traumatisme, plaie, inconscience, arrêt cardiaque)
- **Domaine 2 :** Contribuer à la prévention des risques professionnels
 - Situer son rôle dans la prévention de l'entreprise
 - Caractériser les risques professionnels
 - Participer à la maîtrise des risques professionnels



Prérequis

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation SST.



Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

- Apports théoriques interactifs
- Démonstrations par le formateur
- Exercices pratiques
- Mises en situation et simulations d'accidents du travail
- Études de cas





Moyens et supports pédagogiques

- Mannequins RCP (adulte, enfant, nourrisson)
- Défibrillateur automatisé externe de formation
- Plan d'intervention SST et pictogrammes INRS
- Matériel de simulation d'accidents
- Supports pédagogiques INRS (ED 4085, guide technique SST...)



Modalités d'évaluation et de suivi

La formation donne lieu à 2 épreuves certificatives :

- **Épreuve 1** : Mise en situation d'accident du travail simulée, Évaluation des compétences de secours
- **Épreuve 2** : Questionnement sur la prévention et le rôle du SST

La réussite aux deux épreuves permet la délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail.

Validité : 24 mois. Pour prolonger la validité de ce certificat, il est recommandé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences » (MAC) d'une durée de 7 heures et de satisfaire à l'épreuve certificative.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation conforme au code du travail seront remis.